

Commission des Droits de l'Homme

Genève, 14 Mars - 22 Avril 2005

Déclaration de la Conférence Générale des Adventistes du Septième Jour, ONG avec un statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC.

Point 11. Intolérance Religieuse

A travers l'histoire, des croyants ont souvent été victimes de discrimination, intolérance et persécution. Aujourd'hui, l'intolérance religieuse et le préjugé reviennent en puissance. En dépit de l'affirmation de la liberté de toute personne avoir et communiquer des idées religieuses et de changer de religion—une affirmation soutenue par les instruments et les documents des Nations Unies, notamment par la « Charte Internationale des Droits de l'Homme »—beaucoup de pays nient ce droit à leur citoyens. Nous trouvons particulièrement scandaleux que la peine de mort soit imposée par certains régimes pour le simple fait de changer de religion.

Des instruments internationaux, notamment plusieurs documents des Nations Unies, condamnent la discrimination contre des minorités, mais tragiquement, quelques nations ont publié des listes de groupes religieux décrits comme des sectes potentiellement dangereuses. Des commissions anti-sectes ont été créées, du personnel a été entraîné, et des lois restrictives ont été votées. Des centaines de milliers de croyants innocents sont maintenant soupçonnés par les autorités et sont traités comme des citoyens de seconde classe. Tout cela viole la liberté religieuse, qui est le plus basique, le plus essentiel des droits fondamentaux de l'humanité.

Pour plus d'un siècle les Adventistes du Septième Jour ont été des promoteurs actifs de la liberté religieuse. Nous reconnaissons le besoin de se battre pour la liberté de conscience et de religion comme un droit fondamental de l'homme, en harmonie avec les instruments des Nations Unies.

L'Eglise Adventiste du Septième Jour est présente dans 205 pays. Néanmoins, et exception faite de quelques cas, les Adventistes constituent une minorité religieuse, qui a été parfois objet de restrictions et discriminations. Par conséquent, nous avons toujours ressenti le besoin d'affirmer les droits de l'homme et de dénoncer l'intolérance religieuse en particulier.

Les Adventistes du Septième Jour croient à l'obéissance aux lois nationales pour autant qu'elles n'entrent pas en conflit avec des convictions religieuses consciencieusement définies. Nous nous opposons à toute loi, ou activité, qui discrimine des minorités religieuses et l'expression libre de la religion.

Nous sommes particulièrement concernés avec le traitement des minorités religieuses dans plusieurs pays. Nous suivons la situation de la liberté religieuse au Turkménistan où le processus récent d'accréditation doit être célébré comme un pas visible dans l'amélioration des conditions de liberté religieuse. Nous protestons contre la fermeture d'églises et d'autres lieux de culte en Erythrée, la déformation par les médias et des extrémistes des minorités religieuses dans quelques régions de Russie, et la dérive vers la domination de la religion d'Etat dans quelques pays d'Europe de l'Est.

L'Eglise Adventiste du Septième Jour réclame la liberté religieuse pour tous, ainsi que la séparation entre l'Eglise et l'Etat. Les Ecritures enseignent que le Dieu qui a donné la vie a aussi donné la liberté de choix. Dieu accepte uniquement l'hommage qui est rendu librement. Les

Adventistes du Septième Jour croient encore que la loi doit être appliquée de façon juste et sans faveurs. Nous soutenons qu'aucun groupe religieux ne peut pas être mis en accusation à cause de quelques membres jugés extrémistes. La liberté religieuse est limitée quand des comportements agressifs et violents mettent en péril les droits des autres.

En soutien de l'Article 18 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et d'autres instruments internationaux et en harmonie avec ses croyances et son histoire, l'Eglise Adventiste du Septième Jour s'engage totalement dans la promotion, défense et protection de la liberté religieuse pour tous, en tout lieu. Dans ce but, nous continuerons à coopérer avec la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, d'autres agences internationales et d'autres organisations religieuses pour que toutes les nations soient encouragées à implémenter le droit fondamental de la liberté religieuse. En surcroît, nous continuerons à promouvoir le dialogue et une meilleure compréhension entre les autorités gouvernementales et les personnes qui appartiennent à des minorités religieuses.

Merci, M. le Président.

Déclaration de la Conférence Générale des Adventistes du Septième Jour, ONG avec un statut consultatif spécial auprès de l'ECO SOC.

Point 12. Intégration des droits des femmes et d'une approche de genre

Le dicton, "Les femmes détiennent la moitié du ciel" a été souvent cité à la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes à Beijing, Chine. Ce dicton Chinois à une grande partie de vérité une fois que les femmes représentent environs la moitié de la population mondiale. Mais ceux qui travaillent avec les femmes savent qu'il n'est pas facile de trouver du soutien pour ces femmes qui détiennent le ciel. Nous devons tous travailler ensemble ou nous risquons de bientôt crier, "Le ciel nous tombe dessus, le ciel nous tombe dessus!"

Non seulement les femmes – et les filles qui bientôt deviendront des femmes – ont besoin de soutien, mais elles ont aussi besoin de *empowerment* de façon à qu'elles puissent mieux résoudre leurs propres défis, parce que ce sont les femmes elles mêmes qui peuvent mieux le faire. Pour que cela soit possible il leur faut l'aide de toutes organisations, comme les Nations Unies, les ONG, les églises et les organisations religieuses et les gouvernements. Les améliorations de la qualité de vie pour tous qui en dérivent valent bien cet effort.

Un des challenges pour les femmes c'est l'éducation. Cela se manifeste à plusieurs niveaux, dès l'acquisition des capacités les plus basiques de lire et écrire, à l'opportunité de rester à l'école, ou jusqu'à l'accès à une éducation supérieure. Il a été démontré que :

- * Les femmes éduquées ont moins d'enfants
- * Les femmes éduquées se marient plus tard
- * L'éducation des femmes diminue la mortalité maternelle
- * Quand la femme et mère sont éduquées la santé familiale est améliorée
- * L'éducation mène à la diminution de la mortalité infantine
- * Les femmes éduquées ont une meilleure estime de soi
- * L'éducation permet à la femme une meilleure capacité de gagner sa vie et augmente la productivité
- * Les enfants de femmes éduquées ont des meilleurs résultats scolaires
- * Les femmes éduquées sont plus capables de transmettre des valeurs morales élevées à leurs enfants

C'est pour des raisons pareilles que l'Eglise Adventiste du Septième Jour a développée des programmes qui bénéficient des femmes et des filles.

L'analphabétisme féminin est liée à un bas statut social et à la pauvreté. L'UNICEF a démontré que l'accès limité à la connaissance et l'analphabétisme féminin ont une corrélation élevée avec la mortalité infantine. L'analphabétisme coûte très cher aux gouvernements et aux entreprises. L'analphabétisme est un phénomène qui attaque surtout les femmes.

Alors, que peut-on faire? Nous pouvons commencer avec les enfants. Nous pouvons générer un environnement favorable à l'alphabétisme, à l'éducation pour les filles et pour les femmes. Nous devons éduquer les parents et les maris sur les bénéfices de permettre aux filles d'attendre un maximum d'éducation, et nous devons les aider à réaliser le potentiel d'une femme et mère éduquée. Nous devons alors trouver les moyens d'aider les femmes qui n'ont pas eut l'opportunité d'étudier en tant que jeunes filles.

Pour ces raisons, L'Eglise Adventiste du Septième Jour soutien un des programmes d'éducation les plus importants au monde, offrant une éducation égalitaire à des garçons et filles.

Tout cela mène à l'*empowerment*. Une femme qui a été éduquée est pleine de ressources, est consciente de ses droits et sait comment les faire avancer; elle sait combien elle peut contribuer pour sa famille, sa communauté, son église et son gouvernement.

En tant qu'organisation religieuse nous croyons que l'*empowerment* inclut le droit de la femme à choisir sa propre religion. L'éducation de la femme doit lui permettre de faire un choix informé et les familles, la communauté et les lois de l'état doivent lui permettre de suivre ses convictions.

Notre défi aux Nations Unies, aux ONG et autres représentants ici présents aujourd'hui c'est de développer des plans d'action concrets pour l'*empowerment* des filles et des femmes et de travailler en partenariat avec les gouvernements et institutions nationaux.

En tant que communauté de foi représentant plus de 25 millions de personnes en 205 pays, l'Eglise Adventiste soutien pleinement tous les efforts pour l'amélioration de la qualité de la vie des femmes et continuera a travailler activement, dans un esprit de collaboration, a travers ses congrégations, institutions et organisations, de façon a attendre les objectives énoncés ci-dessus.

Merci M. le Président.

